Démarche : DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue

d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation

professionnelle - AGRICULTURE

Organisme : DREETS-GE - Pôle T

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Conformément aux articles R.4153-40 et suivants du Code du travail.

Veuillez télécharger le guide de la démarche ci-dessus qui pourra vous accompagner lors de la saisie du présent formulaire

SOMMAIRE

- 1- Informations générales
- 2- Formations des jeunes accueillis et encadrants
- 3- Travaux et équipements dangereux utilisés
- 4- Engagement du télédéclarant/de la télédéclarante
- 5- Transmission et traitement des données

Information importante

Attention : cette téléprocédure ne concerne que les dossiers de la région Grand Est. Tout dossier d'une autre région sera automatiquement rejeté.

INFORMATIONS GENERALES

Cette demande est : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible une déclaration initiale (valable 3 ans) - Article R. 4153-41 du code du travail
- un renouvellement (valable 3 ans) - Article R. 4153-44 du code du travail
Le cas échéant, date de la dernière déclaration :

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Type de déclarant : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Lycée Professionnel/Technologique/Agricole
Centre de Formation d'Apprentis
☐ Entreprise
Organisme de Formation Professionnelle
Établissement Social/Médico-social
Établissement de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
Établissement et Service d'Aide par le Travail
☐ CFPPA
☐ MFR
Pour les entreprises, précisez votre secteur d'activité : Attention, si vous êtes une entreprise, ce champ est obligatoire. Si cette case n'est pas complétée, le dossier sera retourné. Exemples : exploitation agricole, exploitation viticole, maraîchage, paysagisme, centre équestre, etc.
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Production agricole
☐ Vigne et vin
Production horticole
Filière équestre
Forêt
Paysage
Mécanique agricole
Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural
☐ Maréchalerie
☐ Agroéquipement
☐ Elevage canin
☐ Agroalimentaire
Département Cette téléprocédure concerne uniquement les entreprises et les établissements de formation de la région Grand Est. Si votre déclaration de dérogation relève d'une autre région, elle sera refusée.
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Ardennes (08)
☐ Aube (10)
Marne (51)
Haute-Marne (52)
Meurthe-et-Moselle (54)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Meuse (55)
Moselle (57)
Bas-Rhin (67)
Haut-Rhin (68)
☐ Vosges (88)
Commune de l'entreprise/de l'établissement de formation :
Develop (table) and the formation of the last of the same (table)
Pour les établissements de formation, précisez la ou les filière(s) concernée(s) :
Nom et prénom de l'employeur ou du chef d'établissement
Nom et prenom de l'employeur ou du cher d'établissement
Numéro de téléphone du contact
Email de contact Une petite astuce : penser à consulter votre boîte de courriers indésirables !
En cochant la case ci-contre, je déclare par la présente déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineurs de plus de 15 ans en formation professionnelle Cochez la mention applicable Oui
Non
En cochant la case ci-contre, j'atteste remplir les obligations visées à l'article R. 4153-40 du code du travail : - Avoir procédé à l'évaluation des risques professionnels (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP à jour) - Avoir mis en œuvre, à la suite de cette évaluation, les actions de prévention prévues au 2ème alinéa de l'article L. 4121-3 du code du travail - Avoir dispensé la formation à la sécurité - S'assurer de l'encadrement du jeune durant les travaux - Obtenir un avis médical d'aptitude pour chaque jeune.
Cochez la mention applicable Oui
Non
En cochant la case ci-contre, je m'engage à : - communiquer à l'inspection du travail toute modification liée à mon secteur d'activité, à la formation professionnelle assurée ainsi qu'aux travaux interdits confiés au(x) jeune(s) (article R. 4153-42 du Code du travail) tenir à disposition de l'inspection du travail les modifications relatives aux lieux de formation connus et à la qualité ou la fonction du ou des encadrants (article R. 4153-43 du Code du travail).
Cochez la mention applicable Oui
Non

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu

FORMATIONS DES JEUNES ACCUEILLIS ET ENCADRANTS

Référentiel de formation

Il doit être connu et seuls les travaux prévus dans ce référentiel peuvent être effectués par les jeunes présents dans l'entreprise ou dans l'établissement d'enseignement et en fonction de leur progression dans le parcours de formation.

Pour vous aider, vous pouvez consulter les sites ci-après :

https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/bpa

https://eduscol.education.fr/774/les-diplomes-professionnels

Intitulé des formations professionnelles concernées par les travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration : Rédiger l'intitulé des formations en toutes lettres (sauter une ligne entre chaque intitulé). Exemples : Brevet "BPA - Travaux de la production animale", Brevet "BPA - Travaux des aménagements paysagers", etc. Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles CAPagricole Jardinier-paysagiste CAPagricole Maréchal-ferrant CAPagricole Métiers de l'agriculture CAPagricole Palefrenier soigneur CAPagricole Services aux personnes et vente en espace rural CAPagricole Travaux forestiers CAPA Maréchalerie

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
BP Responsable d'entreprise agricole
☐ BP Fleuriste
BPJEPS Activités équestres Mention équitation
BTM Maréchal-ferrant
☐ BTM Fleuriste
2nde Production
2nde Nature-Jardin-Paysage-Forêt
2nde du Bac Pro Conseil-vente
2nde du Bac Pro Services aux personnes et aux territoires
2nde du Bac Pro Alimentation bio-industries et laboratoire
Bac Pro Agroéquipement
Bac Pro Aménagements paysagers
Bac Pro Bio-industries de transformation
Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole
Bac Pro Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise hippique
Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole
Bac Pro Conduite de productions horticoles
☐ Bac Pro Forêt
Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune
Bac Pro Services aux personnes et aux territoires
Bac Pro Technicien conseil vente en alimentation
Bac Pro Technicien conseil vente en animalerie
Bac Pro Technicien conseil vente univers jardinerie
2nde générale et technologique
☐ Bac Technologique STAV
BTSA Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
BTSA Aménagements paysagers
BTSA Agronomie Productions Végétales
BTSA Développement, animation des territoires ruraux
BTSA Génie des équipements agricoles
BTSA Gestion et maîtrise de l'eau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes	s mine
BTSA Gestion et protection de la nature	
BTSA Productions animales	
BTSA Production horticole	
BTSA Sciences et technologies des aliments	
BTSA Technico-commercial	
☐ BTSA Viticulture-oenologie	
□ SIL	
CS Tracteurs et machines agricoles : utilisation et maintenance	
CS Education et travail des jeunes équidés	
CS Conduite de l'élevage des équidés	
CS Conduite d'un élevage avicole et commercialisation des produits	
CS Conduite d'un élevage bovin lait	
CS Conduite d'un élevage bovin viande	
CS Conduite d'un élevage ovin viande	
CS Conduite d'un élevage porcin	
CS Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation	
CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers	
CS Responsable technico-commercial : agrofournitures	
CS Responsable d'une unité de méthanisation agricole	
CS Tourisme vert, accueil et animation en milieu rura	
CS Commercialisation des vins	
CS Technicien de cave	
CS Pilote de machines de bûcheronnage	
CS Arboriste élagueur	
CS Concepteur paysagiste	
CS Constructions paysagères	
CS Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés	
CS Sols sportifs engazonnés	
CS Conduite de productions maraîchères	
CS Restauration collective	
Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux interdits faisant l'objet de la présente déclaration : Exemples : chef d'exploitation, salarié, responsable de production, etc.	

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu

Adresse(s) des différents lieux de formations connus :

Pour l'entreprise, il y a lieu d'indiquer le ou les établissements de l'entreprise dans lesquels la formation professionnelle sera organisée. En cas de formation sur des chantiers, il sera simplement signalé ce type de lieux de formation dans le formulaire de déclaration et non pas l'identification de chaque chantier.

Pour les exploitations agricoles, il y a lieu de préciser le secteur d'activité au sein duquel le jeune est accueilli : activité

céréalière, d'élevage ou de viticulture... Pour le chef d'établissement d'enseignement ou de formation professionnelle, il y a lieu d'indiquer le(s) lieu(x) dédié(s) à la formation professionnelle. Si elle est organisée dans plusieurs établissements, leurs adresses seront indiquées, ainsi que les périodes de formation dispensées dans ces lieux. TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANGEREUX UTILISES Information importante Pour toutes les rubriques listées ci-après, veuillez déclarer si oui ou non vous allez exposer des mineurs à ces travaux (pour toutes précisions complémentaires, se référer à la notice explicative incluse dans cette téléprocédure). 3.1 Travaux exposant à des agents chimiques dangereux (article D. 4153-17 du Code du travail) Travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60 du Code du travail. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ. Cochez la mention applicable Oui ☐ Non Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, veuillez lister les produits chimiques avec leur nom commercial ainsi que les mentions de danger relatives exemples de produits chimiques : carburants, produits phytopharmaceutiques, produits biocides, désinfectants, graisses, huiles, etc. 3.2 Travaux exposant à l'amiante (article D. 4153-18 du Code du travail) Opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 tel que défini à l'article R. 4412-98 du Code du travail. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ. Cochez la mention applicable □ Oui ☐ Non

Code du travail.

Cochez la mention applicable

3.3 Travaux exposant à des rayonnements ionisants (article D. 4153-21 du Code du travail)

Travaux exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-44 du

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Non
3.4 Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels (article D. 4153-22 du Code du travail) Travaux susceptibles d'exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6 du Code du travail.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
3.5 Travaux en milieu hyperbare (article D. 4153-23 du Code du travail) Interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R. 4461-1 du Code du travail, classe I, II, III.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
3.6 Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et servant au levage, pendant le temps de leur formation à la conduite : avant qu'ils aient obtenu leur attestation de formation et que vous leur ayez délivré une autorisation de conduite (article D. 4153-27 du Code du travail) Dès le jeune formé et l'attestation de conduite délivrée, la dérogation est de droit. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
3.7 Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail (article D. 4153-28) Travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement. Il est recommandé de consulter la notice explicative de la présente téléprocédure pour vous aider à compléter ce champ.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Sélectionner la ou les filière(s) de formation concernée(s) ? Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Production agricole
☐ Vigne et vin
Production horticole
Filière équestre
Forêt
Paysage
Mécanique agricole
Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Agroéquipement
☐ Elevage canin
☐ Agroalimentaire
Filière "production agricole" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Aérateur malaxeur de lisier
☐ Affûteuse
Aligneuse à cailloux
☐ Andaineur
☐ Aplatisseur
Appointeuse à piquets
☐ Auto-chargeuse
☐ Balayeuse
☐ 1 Benne ou remorque basculante
☐ Bétonnière
☐ Broyeur
☐ Butteuse à pommes de terre
Calibreuse à œufs
Calibreuse à fruits
☐ Chalumeau
Chargeur à godet (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Compresseur
Concasseur
Convoyeur
Débroussailleuse
☐ Dérouleuse
☐ Désileuse
Distributeur d'engrais
□ Distributeur automatique d'aliments

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Ecorneuse thermique ou mécanique
☐ Ejecteur de balles
☐ Elévateur à godet
☐ Enfonce pieux
Enrouleur et canon d'irrigation
☐ Enrubanneuse
☐ Ensileuse
Epandeur à fumier
Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
Eplucheuse à asperges
Evacuateur à fumier
☐ Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Fendeuse à coins
☐ Giro à hélice
☐ Gyrobroyeur
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Machine à bêcher
Malaxeur d'aliments
Moissonneuse batteuse
Monte balles
☐ Nettoyeur à grains
Nettoyeur à haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
☐ Pailleuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Perceuse à colonne
Pompe
Poste à souder
Presse hydraulique
☐ Pressoir
☐ Pulvérisateur
Ramasseuse de fruits
Ramasseuse-presse
Rampe d'irrigation mobile
Récolteuse à betteraves
Récolteuse à fruits
Récolteuse à houblon
Récolteuse à pommes de terre
Remorque mélangeuse distributrice
Robot de traite
Rotovator
Sauterelle
Scieuse à bûches de type barillet
Semoir
Séparateur à grains
Suceuse à grains
☐ Table de triage
☐ Tarière
Tondeuse pour animaux
☐ Tonne à lisier
Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
☐ Vibreur de fruits
☐ Vis à grain
Filière "vigne et vin" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
☐ Benne autovidante
Boucheuse mécanique
☐ Brouette à moteur
☐ Broyeur
Capsuleuse mécanique
Chargeur à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
☐ Chalumeau
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Chenillard
Compresseur
Conquet de réception
Convoyeur
Débroussailleuse
Desherbeur thermique
Doseuse électrique
☐ Ecimeuse
☐ Effeuilleuse
☐ Encapsuleuse
Epandeur à écorces
Epandeur à fumier
☐ Erafloir/égrappoir
☐ Etiqueteuse
☐ Filmeuse
☐ Fouloir
Gerbeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour) ; si conducteur porté, soumis à la

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Gyrobroyeur
☐ Gyropalette
Grue auxiliaire (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Habilleuse
☐ Interceps
Laveuse – sécheuse de bouteilles
Machine à carton mécanique
☐ Motobineuse
☐ Motoculteur
Museleuse mécanique
☐ Nettoyeur haute pression
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
☐ Palettiseuse
Perceuse à colonne
☐ Pulvérisateur
☐ Pince à lier électrique
Pompes
Poste à souder
☐ Pressoir
☐ Prétailleuse
Releveuse agrafeuse
Rinceuse - tireuse
Rogneuse
Sécateur électrique
Sécateur pneumatique
Semoir à engrais
Sertisseuse à coffre mue mécaniquement
Siège vigne électrique
☐ Table de tri
☐ Tarière
☐ Tireuse automatique
☐ Tondeuse autoportée
☐ Tondeuse poussée ou autotractée

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Tracteur enjambeur
avec cabine de sécurité et ceinture
Tracteur vigneron (à voie étroite) avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique
☐ Vendangeuse (machine à vendanger)
Filière "production horticole, maraichage, pépinières" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Aspirateur à feuilles
☐ Bétonnière
☐ Brouette à moteur
☐ Broyeur de pierre
☐ Chalumeau
Chargeur de terreau
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Combiné de préparation de sol
Compresseur
☐ Conditionneuse
Désherbeur thermique
Désinfecteur thermique
Distributeur d'engrais
☐ Enfouisseuse
Engazonneuse à cardans
☐ Herse alternative
Herse rotative
☐ Irrigation (matériel d'arrosage)
Machine à bêcher
Mélangeur de terreau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Motobineuse
☐ Motoculteur
☐ Motteuse
Nacelle élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Nettoyeur haute pression
☐ Niveleuse
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
- scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Planteuse pour semis
Plateforme mobile élévatrice de personnes (PEMP) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Poste à souder
☐ Pulvérisateur
Récolteuse (tous types)
Rempoteuse
Repiqueuse
Rotovator
Semoir
Souffleur à feuilles
☐ Tamis à terreau
☐ Tarière
Tondeuse (tous types)
Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Transpalette électrique

Filière "équestre" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Andaineur
☐ Aplatisseur
Chargeur automoteur à conducteur porté (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur
Compresseur
Concasseur à grains
☐ Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Malaxeur d'aliments
Monte balles
☐ Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Outils électriques de parage
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Poste à souder
Ramasseuse-presse
☐ Sauterelle
☐ Tondeuse à animaux
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Valet de ferme (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu

Filière "forêt" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans poeffectuer les travaux	our
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Abatteuse	
Affûteuse électrique à poste fixe	
Broyeur à branches (déchiqueteuse)	
Broyeur à plaquettes forestières	
☐ Broyeur forestier automoteur	
☐ Broyeur forestier attelé	
Chalumeau	
Combiné scieur-fendeur	
Compresseur	
Débardeuse – porteur avec grue (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)	la
☐ Débroussailleuse	
Débusqueur à câble, à grappin	
Débusqueuse à pince – semi porteur (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglemer à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)	ıtaire
☐ Ecorceuse	
☐ Epandeur	
Fendeuse à coins	
☐ Gyrobroyeur	
Grue auxiliaire pour le tracteur forestier (avec cabine de sécurité sur le tracteur) (soumis à une vérification géné périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)	érale
Grue auxiliaire pour le porteur forestier (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jo à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)	our et
Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)	
Nettoyeur haute pression	
Outil de simulation de bois sous tension	
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :	
meuleuse / disqueuse	
perceuse / visseuse dévisseuse	
ponceuse	
scie circulaire	
scie sauteuse	

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pelle hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Perceuse à colonne
Perche à élaguer motorisée (depuis le sol)
☐ Planteuse
Porteur forestier (avec grue) (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Poste à souder
☐ Pulvérisateur
Rogneuse de souches
Rotovator
Scieuse à bûches de type barillet
Sécateur électrique
Sécateur pneumatique
☐ Tarière
Tête accumulatrice
☐ Touret à meuler
Tracteur agricole avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Tracteur forestier avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Treuil sur tracteur forestier
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Filière "paysage" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Aérateur de gazon
Affûteuse à poste fixe
Aspirateur à feuilles
☐ Bétonnière
☐ Brouette à moteur
☐ Broyeur à terreau
Broyeur à végétaux (déchiqueteuses de branches)
Broyeur de pierre
Chalumeau

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chariot automoteur élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Combiné de préparation du sol pour semis
Compresseur
Coupe bordure
Coupe pavés
☐ Cylindre
☐ Débroussailleuse
Débroussailleuse autotractée
☐ Dégauchisseuse
Dérouleuse à paillage plastique
Désherbeur thermique
Désinfecteur thermique
Distributeur d'engrais
☐ Effeuilleuse
☐ Enfonce pieux
☐ Enfouisseuse
Engazonneuse à cardan
☐ Epareuse
☐ Faucheuse
Fendeuse à coin
☐ Gyrobroyeur
Groupe électrogène à cardan
Grue auxiliaire ou mobile (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Herse alternative
Herse rotative
☐ Lame niveleuse
Machine à bêcher
Malaxeur Malaxeur
Marteau piqueur
Mélangeur de terreau
Mini chargeur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Mini pelle (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Motteuse
☐ Motobineuse
Motoculteur Motoculteur
☐ Nettoyeur haute pression
☐ Niveleuse
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Perche d'élagage
(seulement depuis le sol)
Planteuse
Pompe électrique ou thermique
Poste à souder
Projecteur à enduit
☐ Pulvérisateur
Règle vibrante
Rempoteuse
Repiqueuse
Rogneuse de souches
Rotovator
☐ Sableuse
Scarificateur
Scie à ruban
Scie alternative portative
Scie circulaire
Sécateur ébrancheur électrique ou pneumatique
☐ Semoir

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Souffleur à feuilles
☐ Table élévatrice
Taille haie
☐ Tamis à terreau
☐ Tarière
☐ Tondeuse autoportée
Tondeuse poussée ou autotractée
☐ Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
☐ Tracteur tondeuse
Trancheuse de sols
☐ Transpalette électrique
☐ Treuil
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Filière "mécanique agricole" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Chalumeau
Compresseur
Cric hydraulique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Perceuse à colonne
Pont élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Poste à souder
Poste d'oxycoupage
Presse hydraulique

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Transpalette électrique
☐ Tronçonneuse à disque
Filière "service aux personnes et aux territoires / service en mileiu rural" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Autolaveuse
☐ Batteur électrique
☐ Calandreuse
Centrale vapeur
☐ Centrifugeuse
Coupe légumes
Coupe pain
Couteau électrique
Cutter à charcuterie
☐ Dévisseuse
☐ Façonneuse
Four à gaz
☐ Hachoir à viande
☐ Laminoir
Machine à coudre à moteur électrique
Mélangeur Mélangeur
Mixeur
☐ Monobrosse
☐ Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Ouvre boîte électrique
☐ Pétrin
Robot coupe

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
☐ Trancheur à jambon
☐ Turbine à glace
Filière "maréchalerie" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Affûteuse
☐ Chalumeau
Forge à gaz
☐ Meule à eau
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
scie sauteuse
Outils électriques de parage
Perceuse à colonne
Poste à souder
Touret à meuler
Filière "agroéquipement" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Aérateur malaxeur de lisier
☐ Affûteuse
Aligneuse à cailloux
☐ Andaineur
☐ Aplatisseur
Appointeuse à piquets
Auto-chargeuse
☐ Balayeuse
☐ 1 Benne ou remorque basculante
☐ Bétonnière
Broyeurs

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Calibreuse à œufs
Calibreuse à fruits
☐ Chalumeau
Chargeur à godet (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Chargeur frontal avec SPCO (cabine de sécurité) et ceinture sur le tracteur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Chariot à mât télescopique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
☐ Clef à choc
Compresseur
Concasseur
Convoyeur
Cric hydraulique
☐ Débroussailleuse
☐ Dérouleuse
☐ Désileuse
Distributeur d'engrais
Distributeur automatique d'aliments
Ecorneuse thermique ou mécanique
☐ Ejecteur de balles
☐ Elévateur à godet
☐ Enfonce pieux
Enrouleur et canon d'irrigation
☐ Enrubanneuse
☐ Ensileuse
Epandeur à fumier
Epareuse avec fenêtre grillagée sur le tracteur
Eplucheuse à asperges
Evacuateur à fumier
☐ Faneuse
Faucheuses alternatives, rotatives, conditionneuses
Fendeuse à coins
☐ Giro à hélice
☐ Gyrobroyeur

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
Groupe électrogène à cardan
Herse alternative
Herse rotative
Machine à bêcher
Malaxeur d'aliments
Moissonneuse batteuse
Monte balles
☐ Nettoyeur à grains
Nettoyeur à haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse
scie circulaire
- scie sauteuse
☐ Pailleuse
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pareuse à onglons
Perceuse à colonne
Pompe
Pont élévateur
Poste à souder
Poste d'oxycoupage
Presse hydraulique
☐ Pressoir
☐ Pulvérisateur
Ramasseuse de fruits
Ramasseuse-presse
Rampe d'irrigation mobile
Récolteuse à betteraves
Récolteuse à fruits
Récolteuse à pommes de terre
Récolteuse à houblon

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu
Robot de traite
Rotovator
☐ Sauterelle
Scieuse à bûches à barillet
Semoir
Séparateur à grains
Suceuse à grains
☐ Table de triage
☐ Tarière
Tondeuse pour animaux
☐ Tonne à lisier
Touret à meuler
Tracteur avec SPCR (arceau, cabine de sécurité) et ceinture
Transpalette électrique
Tronçonneuse à bois (sauf tronçonneuse spéciale élagage)
Tronçonneuse à disque
☐ Vibreur de fruits
☐ Vis à grain
Filière "élevage canin" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Autolaveuse
☐ Bétonnière
☐ Broyeur
☐ Chalumeau
Cutter de charcuterie
☐ Débroussailleuse
Hachoir à viande
☐ Nettoyeur haute pression
Outillages électriques ou pneumatiques portatifs à détailler :
meuleuse / disqueuse
perceuse / visseuse dévisseuse
ponceuse

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
scie sauteuse
Poste à souder
Pulvérisateur à dos
Table élévatrice (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
☐ Taille-haie à moteur
☐ Tondeuse
☐ Tondeuse poussée, tractée
Tondeuse à conducteur porté
Filière "agroalimentaire" Sélectionner dans la liste les équipements de travail susceptibles d'être utilisés par les jeunes de moins de 18 ans pour effectuer les travaux
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Appareil ionisant désinfection
Autoclave à stérilisation
☐ Baratte à beurre
Barquetteuse – operculeuse
☐ Batteur électrique
Boule de concentration «Cuisson et ou concentration d'aliments »
☐ Broyeur à couteaux
☐ Broyeur à marteaux
Broyeur-mélangeur (type Stéphan)
☐ Broyeur presse
☐ Capsuleuse
Centrifugeuse
Chaîne d'extraction du miel (ou machines séparées)
Chariot élévateur (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour et à la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite)
Comprimeuse
(à comprimés)
Concasseur
☐ Coupe-légumes
Type robotcoupe
Couteau électrique
Cutter à viande ou charcuterie
Cuve mélangeuse double enveloppe

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Découenneuse
☐ Découpeuse
Diviseuse
Doseuse
☐ Ecrémeuse
☐ Ensacheuse
Eplucheuse à légumes
☐ Essoreuse centrifuge
☐ Façonneuse
Fil,tre à plaques
☐ Hachoir
Homogénéisateur (affinage de liquides)
☐ Injecteuse mono et multi aiguilles (saumure)
Laminoir
Machine à couper les longes de porcs
Machine à émincer la viande
Machine à pâtes
Machine à saucisses
Machine à vide (emballage sous vide)
Machine à yaourts
Malaxeur à pièces de viande et à saumurage
☐ Marmite
Avec mélangeur et système de basculement
Mélangeur sous vide
☐ Meule
Mixeur Mixeur
Moulin à farine
☐ Nettoyeur haute pression
Palan électrique (soumis à une vérification générale périodique (VGP) réglementaire à jour)
Pasteurisateur
☐ Pétrin
Poussoir
Raffineuse

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes miner
☐ Sertisseuse
Scie à ruban alimentaire
Scie à mains électrique (découpe)
☐ Stérilisateur
☐ Tamis à jus de fruit
Tapis roulant convoyeur
Tireuse (sous tireuse)
☐ Tour d'atomisation
☐ Trancheuse à jambon
☐ Transpalette électrique
☐ Turbine à glace
ENGAGEMENT DU TELEDECLARANT/DE LA TELEDECLARANTE INFORMATIONS A TENIR A DISPOSITION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL (article R. 4153-45 du Code du travail). J'ai bien noté que je dois tenir à disposition de l'inspection du travail, dès l'affectation d'un jeune aux travaux en cause, les informations relatives: 1° Aux prénoms, nom et date de naissance du jeune; 2° A la formation professionnelle suivie, à sa durée et aux lieux de formation connus; 3° A l'avis médical d'aptitude à procéder à ces travaux; 4° A l'information et la formation à la sécurité prévues aux articles L. 4141-1 à L. 4141-3, dispensées au jeune; 5° Aux prénoms, nom, et qualité ou fonction de la personne ou des personnes compétentes chargées d'encadrer le jeune pendant l'exécution des travaux en cause.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci []. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier. (Cocher la case).
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

TRANSMISSION ET TRAITEMENT DES DONNEES

Réglement général sur la protection des données

La DREETS Grand est procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article R.4153-40 et suivants

DREETS-GE - Déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir des jeunes mineu du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/6/9 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Grand Est. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation...), contacter l'adresse suivante : dreets-ge.dpd@dreets.gouv.fr. À noter : - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité - J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case). Cochez la mention applicable ☐ Oui □ Non Données personnelles J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Grand Est à des fins de formation ou d'enquête. Cochez la mention applicable ☐ Oui

□ Non